



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre national de Montlignon

Question écrite n° 49532

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mesure de fermeture qui frappe le centre national de Montlignon (Val-d'Oise) à compter de la rentrée scolaire prochaine. Ce centre de ressources et de formation, dépendant de la direction des lycées et collèges, contribue depuis 1959 à la reconnaissance de la culture technologique. Lieu de réflexion, d'innovation et de formation, à caractère national et international, il offre des prestations en direction de l'éducation nationale (enseignants, responsables de formation et cadres), mais également aux conseils généraux et à de nombreux partenaires nationaux (entreprises et organismes d'intérêt public et privé). Cette décision annoncée le 21 février 1997 a été accompagnée d'un délai de 48 heures afin que tous les personnels définissent leur reconversion. Face à cette situation, les professionnels concernés s'interrogent sur la procédure adoptée, et demandent l'établissement d'une réelle concertation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons ayant présidé à cette décision et les mesures envisagées pour assurer l'avenir du personnel de ce centre.

Données clés

Auteur : [M. Bardet Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49532

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1284